

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023-003 – AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE PORTANT SUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE BATIMENT AH 284, SITUE 16 RUE MAURICE SAMBRON

Le 1^{er} février 2023, à dix-huit heures trente-six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 26 janvier 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	8
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. Jonathan HERVÉ

Excusés :

M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à M. Christian BURLOT)
Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
M ; Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

VU la délibération du Conseil municipal de Pont-Château n°2020-125 en date du 12 novembre 2020 :

- sollicitant l'intervention de l'Agence foncière de Loire-Atlantique (dénomination de l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique jusqu'au 31 décembre 2020) pour l'acquisition et le portage de la parcelle cadastrée section AH n°284, située 16 rue Maurice Sambron à Pont-Château ;

- autorisant Madame le Maire ou son représentant à mener les négociations d'acquisition et la mise au point de la convention de portage foncier ;
- autorisant Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis (ou une promesse) de vente avec faculté de substitution au profit de l'Agence foncière de Loire-Atlantique ;
- autorisant Madame le Maire à subdéléguer le droit de préemption sur la parcelle nommée précédemment à l'Agence foncière de Loire-Atlantique.

VU la délibération du Conseil municipal de Pont-Château n°2020-151 en date du 17 décembre 2020 :

- autorisant Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Agence foncière de Loire-Atlantique pour le portage du bien nommé précédemment ;
- autorisant Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Agence foncière de Loire-Atlantique pour la mise à disposition du bien nommé précédemment.

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique (EPF), en date du 8 décembre 2020, autorisant l'acquisition et le portage foncier concerné pour le compte de la Commune de Pont-Château.

CONSIDERANT la signature de la convention de portage le 22 décembre 2020.

VU la délibération du Conseil municipal de Pont-Château n°2021-006, en date du 28 janvier 2021, autorisant la conclusion d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'EPF pour la réhabilitation du bien situé 16 rue Maurice Sambron à Pont-Château, cadastrée AH n°284 ;

Il est rappelé que l'EPF a confié à la Commune la réalisation des travaux de transformation du local situé 16 rue Maurice Sambron afin de permettre l'installation d'une activité commerciale en rez-de-chaussée, et la réhabilitation de logements au premier étage.

Le projet consiste en la réhabilitation du rez-de-chaussée en local commercial d'environ 120 m² et de l'étage en deux appartements d'environ 135 m² et 85 m². Il comprend :

- la réfection des sols, murs et plafonds.
- le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures.
- la rénovation énergétique du bâtiment.
- le changement et la modification des vitrines du local commercial.
- la mise aux normes des installations électriques, gaz, eau et téléphone.
- l'isolation phonique entre le local commercial et les appartements.
- la mise en accessibilité du local commercial pour les personnes à mobilité réduite.
- la création d'un accès véhicule à l'arrière du bâtiment.

La convention de mandat conclue entre l'EPF et la Commune fixe le coût prévisionnel de l'opération, toutes dépenses comprises, y compris la prise en compte d'aléas en cours de chantier, à 260 000 € HT.

CONSIDERANT la modification de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération et la nécessité d'intégrer à la convention de mandat conclue avec l'EPF ces dépenses supplémentaires, portant le coût prévisionnel de l'opération à 279 000€, auxquels il convient d'ajouter les frais études, honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordonnateur SPS, ainsi que les aléas, soit un montant total de 361 000€ ;

CONSIDERANT que suite aux nouvelles modalités de portage proposées par l'EPF, et notamment la prise en charge intégrale par celui-ci des frais de portage à compter du 1^{er} janvier 2021, il est nécessaire de supprimer les avances de trésorerie ou le remboursement des frais de portage figurant dans la convention de mandat ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue avec l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique pour la réhabilitation du bien situé 16 rue Maurice Sambron à Pont-Château, cadastrée AH n°284, annexé à la présente délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 février 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue avec l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique portant sur la réalisation de travaux d'aménagement sur bâtiment AH 284, située 16 rue Maurice Sambron

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :6/02/2023.....
- De la publication ou notification le :6/02/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.